

ECT BIO TOP 20

Elaboration conforme à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié transposant la directive 91/155/CEE et au règlement REACH

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : ECT BIO TOP 20
Utilisation du produit : Biocide pour eaux industrielles
(pour plus de détails, se reporter à la fiche technique)
Distributeur : EAUX COLLECTIVES ET TRAITEMENTS
80 Impasse de SERPOLET, ZAC ATHELIA II,
13600 LA CIOTAT
Tél. : (33) 04 94 87 53 96 - Fax : (33) 04 94 87 60 92
N° d'appel d'urgence : (33) 02 47 56 90 46 (24H/24)
Courriel : ect@ectfrance.com
Appel d'urgence : INRS / ORFILA
Tél : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Toxique pour la reproduction, Catégorie 2.
Effets pour la santé de l'homme et pour l'environnement, mauvais usages :
Nocif par inhalation.
Risque de lésions oculaires graves.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Préparation aqueuse de sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium.
Composant contribuant aux dangers :

Nom	N° CE	N° CAS	Concentration	Symbole de danger	Phrase de risque
Sulfate de tétrakis (hydroxyméthyl)phosphonium (1:2) en solution	259-709-0	55566-30-8	> 10%	T, N	22-23-41-43-50-61

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :
Mettre la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin. Lui montrer cette fiche.
Contact avec la peau : Oter immédiatement vêtements souillés et chaussures. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements souillés à l'eau savonneuse.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologiste. Lui montrer cette fiche.
Ingestion : Ne pas faire boire ni vomir. Appeler immédiatement un médecin. Lui montrer cette fiche.

ECT BIO TOP 20

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, sable.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : Aucun.

Méthode particulière d'intervention : Evacuer le personnel à l'abri des fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Retenir les eaux d'extinction.

Produits de décomposition : Gaz toxiques (oxydes de soufre, oxydes de phosphore, oxydes de carbone) et inflammable (hydrogène).

Équipement spécial de protection : Combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome isolant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Ventiler les locaux. Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les puits. Ne pas faire pénétrer dans les sols. En cas de contamination, informer les autorités locales.

Méthode de nettoyage :

Contenir et collecter à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, terre de diatomées) et mettre dans des conteneurs spéciaux pour élimination comme résidus dangereux (voir point 13) puis laver à grande eau les surfaces contaminées.

Confiner les eaux de lavage puis mettre en décharge conformément aux réglementations locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Des douches et des équipements de lavage oculaire doivent être installés dans les zones d'exposition possibles. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage : Stocker, dans l'emballage d'origine, fermé, dans un endroit sec et frais et sur un sol imperméable formant cuvette de rétention, à l'écart des matières oxydantes et réductrices et des matières acides et basiques.

Emballages recommandés : Polyéthylène et polypropylène haute densité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions/Mesures techniques : Assurer une ventilation suffisante en particulier dans des lieux confinés.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire autonome filtrant anti-particules en cas de formation de brouillard.

Protection des mains : Porter des gants en PVC ou en nitrile (épaisseur : 1,23 mm, temps de passage : > 480 mn, classe de protection : 6).

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale et un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison de protection résistant aux produits chimiques et des bottes.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation.

ECT BIO TOP 20

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide limpide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Caractéristique
pH tel que à 20°C :	4 ± 1
Température de congélation :	< - 5°C
Température d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair :	Non concerné
Température d'auto-inflammabilité :	Non concerné
Propriétés comburantes :	Non concerné
Densité à 20°C :	1,06 ± 0,02
Miscibilité à l'eau :	En toute proportion

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Se décompose au dessus de 160°C.

Matières à éviter : Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts, agents réducteurs forts.

Produits de décomposition dangereux : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

DL₅₀ par voie orale, rat : 575 mg/kg (sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium) : Nocif en cas d'ingestion.

DL₅₀ par voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium) : Non classé nocif par contact avec la peau.

CL₅₀ par inhalation, rat : 0,591 mg/l/4 h (sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium) : Toxique par inhalation.

Inhalation : Nocif.

Ingestion : Non classé nocif à la concentration dans la préparation.

Contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation.

Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction :

Des études sur des rats et des souris n'ont pas révélé de potentiel cancérigène par ingestion.

Des tests de mutagénèse (Ames, UDS (rat), mutation létale dominante (rat), micronoyau in vivo (souris)) ont montré l'absence de génotoxicité.

Une étude de fertilité sur 2 générations de rats n'a montré aucune altération par ingestion.

Une étude de toxicité maternelle et fœtale sur le développement chez le lapin a montré des effets néfastes par ingestion.

ECT BIO TOP 20

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité :

Ne pas faire pénétrer dans les eaux usées, les eaux de surface et la nappe phréatique.

96 h CL₅₀ (poisson : Oncorhynchus mykiss) = 119 mg/l (sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium)

96 h CL₅₀ (poisson : Lepomis macrochirus) = 93 mg/l (sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium).

48 h CE₅₀ (daphnie : Daphnia magna) = 19,4 mg/l (sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium).

96 h CE₅₀ (algues d'eau douce : Pseudokirchneriella subcapitata) = 0,20 mg/l (sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium).

3 h CE₅₀ (bactéries : Boues activées) = 24 mg/l (sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium).

Mobilité :

Moyennement mobile dans les sols.

Soluble dans l'eau.

Persistance et dégradabilité :

Non persistant.

Facilement biodégradable : 70% de biodégradation aérobie ultime après 21 jours et 60% de biodégradation anaérobie après 30 jours.

Facilement oxydable en milieu aqueux en solution diluée.

Potentiel de bioaccumulation : Non potentiellement bioaccumulable : Log P_{ow} < 1 (- 9,8).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Résidu du produit : Les résidus sont généralement classés comme des déchets spéciaux et sont réglementés par l'autorité responsable pour leur élimination.

Emballages :

Les emballages contaminés doivent être considérés comme des résidus chimiques.

Les emballages propres doivent être considérés en vertu des législations locales (recyclage, réutilisation).

Réglementations des déchets :

Arrêté du 04/01/85 (JO du 16/02/85).

Décret 94-609 du 13/07/94 (JO du 21/07/94).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA
N° ONU	2810		
Classe	6.1		
Nom d'expédition	Liquide organique, toxique, n.s.a.	Toxic liquid, organic, n.o.s.	
Groupe d'emballage	III		
Polluant marin	-	Non	-
Information complémentaire	Sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium en solution		Tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium sulphate solution

ECT BIO TOP 20

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification et l'étiquetage du produit sont conformes à l'arrêté du 20 avril 1994 modifié transposant la directive 67/548/CEE pour les substances et à l'arrêté du 9 novembre 2004 transposant la directive 1999/45/CE pour les préparations.

Etiquetage :

Contient du sulfate de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium.

Symbole, indication de danger : T Toxique.

Phrases de risque :

R 20 Nocif par inhalation.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Phrases de sécurité :

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S 53 Eviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes des phrases R du composant du point 2 :

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 23 Toxique par inhalation.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Recommandations :

Cette fiche de données de sécurité complète la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.